

Interpellation : frais de babysitting

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers

En discutant avec des personnes intéressées à s'engager pour notre commune lors des prochaines élections, nous avons pu constater qu'il n'était pas toujours facile de se lancer en politique lorsque l'on a de jeunes enfants, leur garde pouvant parfois constituer un frein à la participation aux activités politiques locales.

Nos séances du Conseil communal ainsi que les commissions ont lieu en soirée. Certains d'entre nous ont la chance d'avoir un parent, un proche ou un ami pour assurer la garde des enfants gratuitement mais ce n'est pas le cas pour tout le monde. La charge financière que représente des frais de babysitting peut réfréner certaines personnes de l'envie de s'engager pour notre commune.

Ainsi, afin d'encourager tous les citoyens, mais surtout les femmes, qui sont actuellement minoritaires au Conseil communal, à s'engager pour notre commune, nous aimerais savoir si la Commune de Gland pourrait envisager de rembourser, voire de participer, sous certaines conditions, aux frais de babysitting engagés par les membres du Conseil communal lors de leur participation aux commissions et aux séances du Conseil.

Plusieurs communes, telles que Nyon ou Lausanne, proposent déjà ce type de soutien. Une telle mesure permettrait d'encourager un plus grand nombre de personnes à s'investir dans la vie politique communale.

Nous remercions d'ores et déjà la Municipalité pour l'intérêt qu'elle portera à cette demande.

Catherine Sicuranza Anik Freuler Sébastien Bertherin Dario Sicuranza

Gland, le 31 octobre 2025

[Microsoft Word - Frais baby-sitter.doc \(Nyon\)](#)

[Indemnités et jetons de présence du Conseil communal Remboursement des frais de garde pour baby-sitting et proches-aidants \(Lausanne\)](#)